

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN 2011

En 2011, 2 millions de personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire déclarent avoir une reconnaissance administrative d'un handicap leur permettant de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

En ajoutant les personnes qui ont un problème de santé durable accompagné de restrictions dans la vie quotidienne ou dans l'exercice d'une activité professionnelle, la population handicapée définie « au sens large » comprend 9,7 millions d'individus.

Si la population reconnue handicapée par l'administration est plutôt masculine, les femmes sont majoritaires parmi celle en situation de handicap au sens large. Dans les deux cas, la population handicapée est plus âgée et moins diplômée que la moyenne. Les personnes handicapées souffrent fréquemment de problèmes moteurs, qui les gênent le plus souvent dans leurs activités de la vie quotidienne. Dans plus de la moitié des cas, leurs problèmes de santé ou leurs difficultés trouvent leur origine ou sont aggravés par l'âge, et dans des proportions proches ils sont liés ou aggravés par leur activité professionnelle actuelle ou passée (hors accidents du travail).

Bien que les personnes disposant d'une reconnaissance administrative de leur handicap puissent bénéficier de l'OETH, la population handicapée est assez éloignée du marché du travail. En 2011, seules 35 % des personnes de 15 à 64 ans reconnues handicapées sont en emploi, contre 64 % pour l'ensemble de la population. 56 % des personnes reconnues handicapées sont considérées comme inactives au sens du BIT et leur taux de chômage s'élève à 21 %, soit plus du double de celui de l'ensemble des personnes en âge de travailler (9 %).

Néanmoins, les personnes disposant d'une reconnaissance du handicap qui exercent une activité, déclarent généralement occuper un emploi considéré comme « ordinaire ». Elles ont rarement eu recours à des organismes spécialisés pour le trouver.

5 % des personnes de 15 à 64 ans ont une reconnaissance administrative du handicap et 24 % peuvent être considérées comme handicapées au sens large

L'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2011 de l'Insee sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap permet de définir la population handicapée de deux façons (encadré 1). La première définition retenue, restrictive, repose sur le critère institutionnel de la reconnaissance du handicap (encadré 2). Sont alors comptabilisées les personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire (1), déclarant avoir demandé et obtenu une reconnaissance administrative d'un handicap ouvrant droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (2) (OETH). En 2011, d'après l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi, sur 39,7 millions de personnes de 15 à 64 ans, 2,0 millions (5 %) déclarent détenir une telle reconnaissance administrative d'un handicap (tableau 1).

Parmi elles, 59 % possèdent une reconnaissance de leur qualité de travailleurs handicapés (RQTH). La pension d'invalidité, la carte d'invalidité et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) constituent les trois autres types de reconnaissance les plus fréquents (tableau 2). 40 % déclarent une seule reconnaissance et 11 % en déclarent quatre ou plus.

(1) Seules les personnes vivant en ménage ordinaire (hors collectivités comme les institutions spécialisées pour personnes handicapées ou âgées) sont interrogées dans l'enquête Emploi.

(2) Sont incluses les reconnaissances suivantes : rente accident du travail ou maladie professionnelle (AT-MP), pension d'invalidité (PI), qualité de mutilé de guerre et assimilés, reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), carte d'invalidité, allocation aux adultes handicapés. Sont exclues la prestation de compensation du handicap et les autres reconnaissances de handicap ou de perte d'autonomie.

Tableau 1 • Répartition de la population handicapée au sens large selon les critères retenus pour sa définition

	En millions	En % de la population handicapée au sens large	En % de la population totale âgée de 15 à 64 ans
Population totale des personnes de 15 à 64 ans	39,7		100
Personnes handicapées au sens large	9,7	100	24
<i>Dont : personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative</i>	2,0	20	5
<i>personnes non reconnues administrativement, ayant au moins un problème de santé durable accompagné de difficulté(s) durable(s) vis-à-vis de la vie quotidienne ou de limitations vis-à-vis du travail*.....</i>	7,7	80	19

* Durable = d'une durée d'au moins six mois.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Au-delà de cette reconnaissance administrative, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Cette définition témoigne du déplacement opéré à compter du milieu des années 1990, qui conduit aujourd'hui à considérer le handicap comme une restriction dans la participation à la vie sociale en raison de déficiences personnelles et d'un environnement insuffisamment aménagé.

La seconde approche retenue dans cette étude, plus large, s'inspire de cette définition du handicap adoptée dans la loi de 2005 et fait intervenir l'interaction entre l'individu et son environnement. La population handicapée définie « au sens large » englobe ainsi les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap, mais aussi les personnes souffrant d'au moins un problème de santé de plus de six mois qui se conjugue avec au moins une difficulté durable dans les activités de la vie quotidienne et/ou des limitations prolongées vis-à-vis du travail (limitation pendant plus de six mois dans les déplacements, dans la quantité ou le type de travail pouvant être effectué), voire des incapacités à exercer une activité

professionnelle. Ces critères sont proches de ceux retenus dans des études précédentes analysant la situation des personnes handicapées vis-à-vis de l'emploi et du chômage ([1] et [2]). D'après l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi, ce sont ainsi 9,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans (24 % de la population de cette tranche d'âge) que l'on peut qualifier de personnes handicapées au sens large en 2011. Parmi elles, 80 % ne déclarent aucune reconnaissance administrative du handicap mais déclarent avoir au moins un problème de santé durable, accompagné d'au moins une difficulté durable dans la vie quotidienne et/ou une difficulté durable vis-à-vis du travail (tableau 1).

La population handicapée est plus âgée et moins diplômée

La proportion de personnes ayant des problèmes de santé, des difficultés dans la vie quotidienne ou des limitations vis-à-vis du travail augmente mécaniquement avec l'âge. De même, la prévalence du handicap, quelle que soit sa définition, augmente avec l'âge. C'est au sein de la classe d'âge de 55 à 59 ans que le taux de personnes handicapées est le plus important: 10 % des 55-59 ans ont une reconnaissance administrative d'un handicap et 44 % sont handicapées au sens large (graphique 1) (3).

(3) Ce taux est plus faible entre 60 et 64 ans, mais cela tient au glissement des personnes vers d'autres dispositifs ou reconnaissances au moment des départs en retraite, ainsi qu'à la définition retenue pour la population handicapée au sens large, qui s'appuie en partie sur les limitations vis-à-vis du travail, qui ne concernent que les personnes encore actives.

Tableau 2 • Fréquence des reconnaissances administratives du handicap ouvrant droit à l'OETH

	Effectif	%
Type de reconnaissance*		
RQTH	1 154 500	59
Pension d'invalidité	765 800	39
Mutilés de guerre	11 000	1
Carte d'invalidité	758 400	39
Rente ATMP	371 400	19
AAH	673 300	35
Nombre de reconnaissances détenues par personne		
1	790 200	40
2	580 200	30
3	362 000	19
4 ou plus	219 000	11

* Plusieurs reconnaissances peuvent être déclarées (total supérieur à 100 %).

Lecture : 59 % des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap possèdent une RQTH ; 11 % des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap déclarent posséder au moins quatre types de reconnaissances.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) et ayant une reconnaissance administrative du handicap (encadré 2).



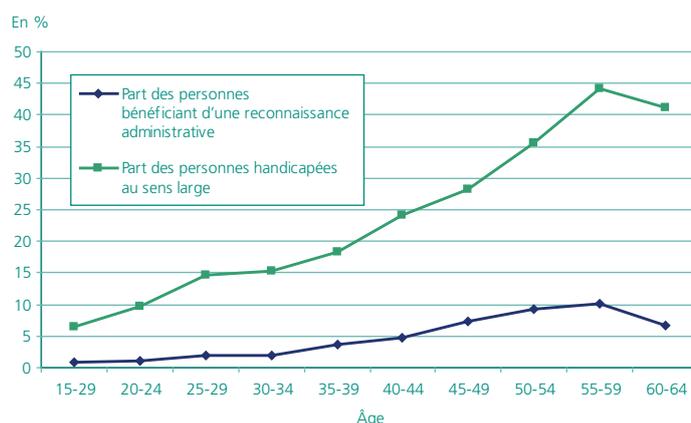
Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap (51 %) mais les femmes déclarent plus fréquemment avoir des problèmes de santé durables accompagnés de difficultés dans les tâches de la vie quotidienne ou de limitations vis-à-vis du travail. Plus âgée, la population handicapée est aussi moins diplômée que la moyenne. 51 % des personnes ayant un handicap reconnu n'ont aucun diplôme ou seulement le BEPC (contre 31 % pour l'ensemble de la population, tableau 3) et seulement

7 % possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 27 % en général. Cette situation renvoie à deux explications. D'une part, les personnes peu ou pas diplômées occupent plus souvent des emplois physiquement difficiles où les accidents du travail sont plus nombreux [3]. D'autre part, les personnes handicapées à la naissance ou dont les problèmes de santé sont apparus durant l'enfance peuvent avoir eu une scolarité difficile les empêchant d'obtenir des diplômes plus élevés. Ainsi, parmi les personnes handicapées au

sens large, 10 % déclarent que leurs problèmes de santé durables ou leurs difficultés quotidiennes durables ont eu un impact sur leur scolarité ; elles sont 17 % parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap. Pour 37 % (parmi ces 17 %), ces problèmes ou difficultés ont entraîné une interruption définitive de leur scolarité. Par ailleurs, 2 % des personnes reconnues handicapées déclarent ne jamais avoir été à l'école.

Graphique 1 • Proportion de personnes handicapées, par classe d'âge



Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 3 • Caractéristiques des populations handicapées selon les deux définitions retenues

En %

	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population totale
Sexe			
Hommes	51	44	49
Femmes	49	56	51
Âge			
15-24 ans	4	6	18
25-39 ans	15	20	30
40-49 ans	27	23	22
50-64 ans	55	51	31
Diplôme			
Bac+2 ou diplôme supérieur.....	7	17	27
Bac ou brevet professionnel.....	12	14	20
CAP-BEP	30	28	22
BEPC ou aucun diplôme	51	41	31
Tranche d'unité urbaine			
Commune rurale.....	25	26	23
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	18	18	16
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	20	18	17
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus.....	28	28	26
Agglomération parisienne	9	10	17
Type de ménage			
Ménages d'une seule personne	25	18	15
Familles monoparentales	13	10	9
Couples sans enfant.....	25	29	23
Couples avec enfant(s)	32	39	49
Autres types de ménages de plus d'une personne	5	4	4
Statut matrimonial			
Célibataire.....	37	33	46
Marié	44	52	45
Veuf.....	5	3	2
Divorcé.....	14	11	8

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 4 • Principal problème de santé durable

En %

	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population totale
Problème au niveau du dos ou du cou.....	20	30	14
Problème au niveau des jambes ou des pieds.....	17	12	5
Problème au niveau des bras ou des mains.....	12	12	4
Problème ORL ou oculaire.....	6	7	4
Problème cardiaque ou circulatoire.....	4	5	3
Problème de maux de tête ou de migraine.....	2	4	3
Problème d'anxiété.....	3	4	2
Problème nerveux ou psychologique.....	4	3	2
Problème pulmonaire ou respiratoire.....	3	3	3
Problème de dépression.....	4	3	1
Problème du système digestif, du foie ou d'insuffisance rénale.....	2	2	2
Diabète.....	3	2	1
Cancer.....	3	2	1
Affection de la peau ou cicatrice.....	1	2	2
Maladie évolutive.....	5	2	<1
Problème endocrinien ou métabolique.....	1	2	2
Trouble de l'apprentissage.....	3	1	<1
Epilepsie.....	1	<1	<1
Autre problème de santé.....	3	3	1
Aucun problème de santé durable.....	3	1	50

Lecture : 20 % de la population reconnue handicapée déclare un problème principal de santé durable au niveau du dos ou du cou ; 3 % ne déclarent aucun problème de santé durable.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Les personnes handicapées vivent plus souvent seules et hors de l'agglomération parisienne

Quelle que soit la définition retenue, la population handicapée est peu présente en agglomération parisienne (environ 10 %), du fait, en particulier, de la structure de la population de cette région plus jeune et plus diplômée qu'en moyenne.

Au sein des ménages ordinaires (collectivités exclues), les personnes reconnues handicapées vivent plus souvent seules (25 % contre 15 % en moyenne) et seulement 32 % vivent en couple avec enfant(s) contre 49 % de la population dans son ensemble. Les personnes reconnues handicapées vivent également plus souvent dans une famille monoparentale (4) et sont plus souvent divorcées (14 % contre 8 %).

La population handicapée souffre fréquemment de problèmes moteurs

En grande partie par construction, la quasi-totalité des personnes handicapées (reconnues administrativement ou au sens large) déclarent au moins un problème de santé durable. Tel est aussi le cas de la moitié de l'ensemble de la population. Les problèmes de santé déclarés par les personnes handicapées sont principalement d'ordre moteur et se situent pour environ la moitié d'entre elles au niveau du dos ou du cou, des jambes ou des pieds ou encore des bras ou des mains (tableau 4).

Les personnes reconnues handicapées et celles handicapées au sens large déclarent des difficultés durables dans la vie quotidienne dans des proportions très proches : respectivement 20 % et 18 % d'entre elles déclarent ne connaître

(4) Les personnes handicapées vivant dans des familles monoparentales sont soit des jeunes adultes handicapés pris en charge par un seul de leurs parents, soit un parent handicapé, célibataire, veuf ou divorcé, vivant avec un ou plusieurs enfants.

Tableau 5 • Principale difficulté durable la plus gênante dans la vie quotidienne

En %

	Population reconnue handicapée	Population handicapée définie au sens large	Population totale
Difficulté à rester assis ou debout.....	13	14	4
Difficulté à entendre une conversation.....	8	13	4
Difficulté à se pencher et ramasser un objet.....	6	9	2
Difficulté à lever un bras.....	6	8	2
Difficulté à porter un sac de provisions.....	8	8	2
Difficulté à marcher ou monter un escalier.....	17	7	2
Difficulté à voir les caractères d'un journal.....	4	6	2
Difficulté à se souvenir ou à se concentrer.....	6	6	2
Difficulté à tenir, serrer ou faire tourner un objet.....	3	4	1
Difficulté à comprendre les autres ou à se faire comprendre.....	4	2	1
Difficulté à voir un visage à 4m.....	1	1	<1
Autre difficulté.....	5	3	1
Sans difficulté durable.....	20	18	78

Lecture : 13 % de la population reconnue handicapée déclare que rester assis ou debout constitue leur principale difficulté durable la plus gênante dans la vie quotidienne ; 20 % ne déclarent aucune difficulté durable.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).

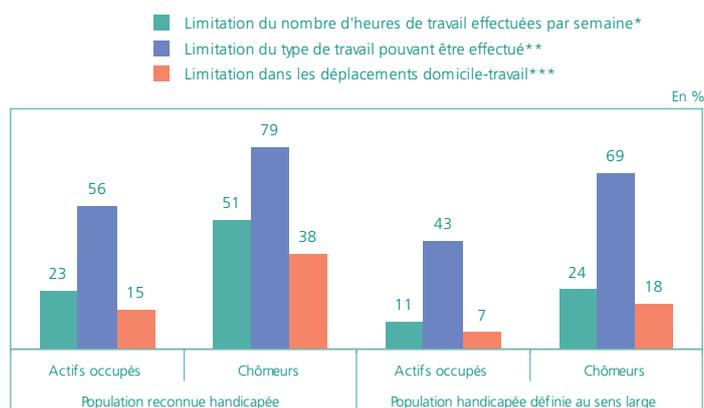


Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

aucune difficulté durable dans les actes de la vie quotidienne. Pour celles qui en connaissent, les difficultés les plus gênantes sont plus souvent d'ordre moteur (tableau 5). La population reconnue handicapée déclare comme difficultés les plus gênantes le fait de rester assise ou debout (13 % contre 4 %) et de marcher ou de monter les escaliers (17 % contre 2 %). La population handicapée au sens large cite le plus fréquemment les difficultés à rester assise ou debout (14 %), mais aussi celles à entendre une conversation (13 % contre 4 % dans l'ensemble de la population).

Si les difficultés durables dans la vie quotidienne sont aussi fréquentes au sein de la population reconnue handicapée que de celle handicapée au sens large, en revanche la première déclare nettement plus souvent être limitée dans l'exercice d'une activité professionnelle que la seconde (graphique 2). Au-delà, quelle que soit la définition retenue, les personnes handicapées en emploi déclarent moins fréquemment connaître des limitations dans leur travail (que ce soit dans la quantité, le type ou dans les déplacements entre le domicile et le lieu de travail) que celles au chômage au sens du BIT (5). Ces limitations semblent donc impacter directement l'insertion

Graphique 2 • Limitations déclarées dans le travail



* Limitation du nombre d'heures de travail effectuées par semaine en raison des problèmes de santé ou du handicap.

** Limitation du type de travail pouvant être effectué en raison d'un problème de santé, d'une difficulté, d'un handicap (par exemple difficultés à porter des charges lourdes, à travailler en extérieur, à rester assis longtemps).

*** Limitation dans les déplacements domicile-travail en raison d'un problème de santé, d'une difficulté ou d'un handicap.

Lecture : parmi les actifs occupés ayant une reconnaissance administrative du handicap, 23 % déclarent être limités dans le nombre d'heures de travail effectuées par semaine.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).

professionnelle. Les personnes qui ont un handicap reconnu leur ouvrant droit à l'OETH sont très fréquemment confrontées à de telles limitations : près de 80 % de celles au chômage se disent limitées dans le type de travail qu'elles peuvent effectuer, la moitié dans le nombre d'heures et près de 40 % estiment avoir des difficultés dans leurs déplacements entre leur domicile et le lieu de travail.

Au sein de la population reconnue handicapée, 55 % des personnes déclarent que leurs problèmes



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

(5) Pour être considéré comme chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT), il faut être en âge de travailler et :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;

- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Tableau 6 • Causes et motifs du handicap*

	Population reconnue handicapée**		Population handicapée définie au sens large**	
	Effectif	%	Effectif	%
Ensemble de la population	1 951 500	100	9 691 800	100
Aucun problème de santé durable et aucune difficulté quotidienne durable	32 500	2	32 500	<1
Problèmes de santé ou difficultés liés à la naissance ou à un accident				
Problèmes de santé ou difficultés durables dans la vie quotidienne existant depuis la naissance.....	434 800	22	1 698 700	18
Problèmes de santé ou difficultés durables dans la vie quotidienne liés à un accident causé par le travail.....	362 300	19	1 032 800	11
Problèmes de santé ou difficultés durables dans la vie quotidienne liés à un accident (non causé par le travail).....	276 700	14	1 235 200	13
Problèmes de santé ou difficultés liés ou aggravés par l'âge ou l'activité professionnelle (hors problèmes ou difficultés de naissance ou liés à un accident)				
Le problème de santé ou la difficulté dans la vie quotidienne durable est lié ou aggravé par l'âge	1 008 000	52	5 713 200	59
Le problème de santé ou la difficulté dans la vie quotidienne durable est lié ou aggravé par le travail actuel ou l'activité professionnelle passée (hors accident du travail)	979 700	50	5 686 700	59
<i>Dont à cause de...</i>				
... conditions de travail pénibles.....	776 800	79	4 282 600	75
... une exposition à des nuisances ou des produits toxiques.....	147 700	15	825 300	15
... stress.....	257 700	26	1 518 800	27
... harcèlement	82 800	8	373 000	7
... autre.....	154 100	16	989 900	17

* Dans le questionnaire, les causes et les motifs sont demandés pour chacune des deux maladies durables les plus gênantes et/ou chacune des deux difficultés durables les plus gênantes (encadré 1). Pour les personnes ayant un handicap reconnu mais qui ne déclarent aucun problème de santé durable ni de difficulté quotidienne durable, les causes et motifs de leur handicap ne peuvent pas être déterminés (cela représente 2 % de la population reconnue handicapée).

** Les individus peuvent se déclarer dans plusieurs de ces situations à la fois.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 7 • Taux d'activité, de chômage et d'emploi selon la définition du handicap

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large			Population totale		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux d'activité*									
15-24 ans	NS	NS	NS	51	46	48	39	31	35
25-39 ans	61	56	59	88	77	82	95	81	88
40-49 ans	60	47	53	86	79	82	95	85	90
50-64 ans	40	34	37	54	50	51	65	57	61
Total	48	41	44	68	62	64	76	66	71
Taux d'emploi**									
15-24 ans	NS	NS	NS	35	32	33	32	24	28
25-39 ans	49	45	47	75	61	67	86	72	79
40-49 ans	47	35	41	77	70	73	89	79	84
50-64 ans	33	26	30	49	45	47	61	53	57
Total	38	31	35	60	53	56	70	59	64
Taux de chômage***									
15-24 ans	NS	NS	NS	30	31	31	19	24	22
25-39 ans	21	19	20	16	21	18	9	11	10
40-49 ans	21	25	23	11	12	11	6	7	7
50-64 ans	18	23	20	9	10	10	6	7	7
Total	20	23	21	12	14	13	8	10	9

NS : non significatif en raison d'un nombre insuffisant d'observations.

* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population de la classe d'âge considérée.

** Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population de la classe d'âge considérée.

*** Le taux de chômage (au sens du BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active de la classe d'âge considérée (actifs occupés et chômeurs).

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

de santé ou leurs difficultés durables dans la vie quotidienne sont liés à la naissance (22 %) ou à un accident (33 %, tableau 6). En particulier, elles sont près de 20 % à déclarer qu'elles sont liées à un accident causé par le travail. C'est près de deux fois plus que pour les personnes handicapées au sens large.

À l'inverse, les personnes handicapées au sens large déclarent plus souvent que leurs problèmes de santé sont liés ou aggravés par l'âge (59 %, contre 52 % des personnes reconnues administrativement). Ils sont liés ou aggravés par le travail ou l'activité professionnelle passée, hors accident du travail, pour 59 % des personnes handicapées au sens large et 50 % des personnes handicapées reconnues.

Des conditions de travail pénibles sont la raison la plus fréquemment avancée par les personnes déclarant que leur activité professionnelle actuelle ou passée a causé ou aggravé leur situation, le facteur « stress » venant ensuite : dans respectivement 79 % et 26 % des cas pour les personnes reconnues administrativement.

Une forte inactivité et un taux de chômage élevé des personnes handicapées

En 2011, les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap sont peu présentes sur le marché du travail : seules 44 % sont considérées comme actives au sens du BIT (6), contre 71 % pour l'ensemble de la population (tableau 7). C'est chez les personnes âgées

de 40 à 49 ans que l'écart entre le taux d'inactivité des personnes au handicap reconnu (47 %) et l'ensemble de la population du même âge (10 %) est le plus élevé. Cet écart est plus marqué chez les femmes. Les personnes de 25 à 39 ans sont également moins actives lorsqu'elles sont reconnues handicapées, mais l'écart relatif est moins important que pour les autres tranches d'âge. Par ailleurs, parmi les seniors (entre 50 et 64 ans) reconnus handicapés, 63 % sont inactifs au sens du BIT, contre 39 % de l'ensemble des seniors.

Le taux d'activité est plus élevé pour les personnes handicapées au sens large que pour celles au handicap reconnu, mais reste significativement plus faible que la moyenne (64 % contre 71 %). L'inactivité est notamment importante parmi les 50 à 64 ans : le retrait de l'activité a pu se faire prématurément suite à une retraite anticipée du fait d'un problème de santé ou suite à un renoncement à se porter sur le marché du travail du fait d'un handicap ou de faibles perspectives d'embauche.

Parmi la population en âge de travailler, les femmes sont moins actives que leurs homologues masculins ; il en est de même pour la population ayant un handicap reconnu administrativement ou défini au sens large.

Les personnes handicapées sont moins souvent en emploi que l'ensemble de la population : en 2011, 35 % des bénéficiaires d'une reconnaissance administrative et 56 % des personnes handicapées au sens large travaillent, contre 64 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans. Comme pour les taux d'activité, les taux d'emploi sont beaucoup plus faibles pour les personnes âgées de 40 à 49 ans, notamment pour celles

(6) La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée, ayant un emploi, et les chômeurs.

ayant droit à l'OETH. Ainsi, seules 41 % de ces dernières sont en emploi, alors que cette part atteint 84 % parmi l'ensemble de la population.

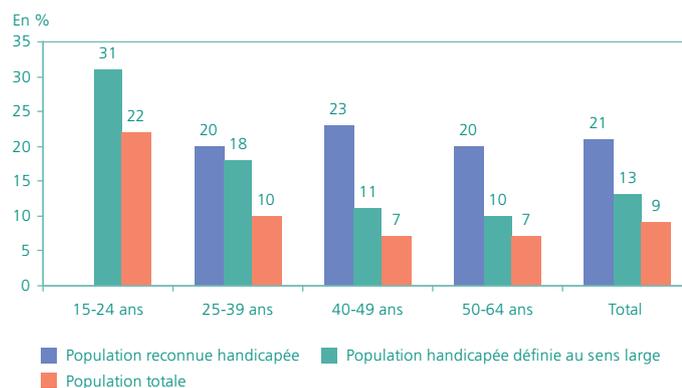
En 2011, parmi les personnes actives dont le handicap est reconnu et qui ont droit à l'OETH, 21 % sont au chômage au sens du BIT, soit plus du double de la population totale correspondante (9 %). Le taux de chômage est légèrement plus prononcé chez les personnes âgées de 40 à 49 ans (23 % contre 7 % pour l'ensemble de la population appartenant à la même tranche d'âge)

(graphique 3). Plus fréquemment au chômage, les personnes handicapées, particulièrement celles reconnues administrativement, connaissent plus souvent aussi un chômage durable : 65 % de ces dernières au chômage déclarent l'être depuis au moins 1 an contre 40 % pour l'ensemble de la population au chômage ; et 28 % contre 9 % depuis au moins 3 ans (tableau 8).

Les employés et ouvriers sont surreprésentés parmi les personnes handicapées en emploi

Comme l'ensemble de la population en emploi, les personnes handicapées qui travaillent occupent souvent des postes d'employés, mais plus fréquemment encore : 39 % lorsque le handicap est reconnu, 34 % lorsque le handicap est défini au sens large, contre 29 % pour l'ensemble de la population (tableau 9). Les personnes au handicap reconnu occupent également plus souvent des postes d'ouvriers que l'ensemble de la population en emploi (35 % contre 21 %). Ainsi, 74 % d'entre elles sont ouvriers ou employés contre seulement 50 % pour l'ensemble de la population. Cela s'explique à la fois par un niveau de qualification moins élevé, et par le fait que certaines ont obtenu leur reconnaissance à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, risques auxquels sont davantage soumis les ouvriers. Les cadres sont pour ces mêmes raisons peu représentés parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative qui travaillent : 6 %

Graphique 3 • Taux de chômage* au sens du BIT de la population handicapée et de l'ensemble de la population**



* Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active de la classe d'âge considérée (actifs occupés et chômeurs).

** Le taux de chômage de la population reconnue handicapée et âgée de 15 à 24 ans n'est pas mentionné en raison d'un nombre insuffisant d'observations.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).

contre 18 % en moyenne, et ce particulièrement chez les femmes (1 % contre 14 % en moyenne).

Lorsqu'elles travaillent, les personnes handicapées ont des statuts d'emploi peu différents de l'ensemble de la population : elles sont majoritairement en CDI, notamment les femmes. Toutefois, celles au handicap reconnu par l'administration sont un peu plus souvent en emploi salarié que celles handicapées au sens large. Seuls 4 % d'entre elles sont non salariées, contre 11 % pour l'ensemble des travailleurs âgés de 15 à 64 ans, ce qui accroît la part relative des personnes salariées en CDI.

Le travail à temps partiel est nettement plus fréquent parmi les personnes reconnues handicapées : 47 % des femmes (contre 31 % dans l'ensemble des femmes en emploi) et 16 % des hommes (contre 7 % dans l'ensemble des hommes en emploi) ne travaillent pas à temps complet. Le travail à temps partiel est également plus fréquent parmi la population handicapée au sens large mais l'écart par rapport à l'ensemble de la population en emploi est moins marqué (tableau 9).

3,2 % des salariés des établissements du secteur privé de 20 salariés ou plus sont des personnes reconnues handicapées

En 2011, parmi les 680 000 personnes en emploi reconnues handicapées, 326 000 sont salariées

Tableau 8 • Ancienneté dans le chômage

En %

	Population reconnue handicapée	Population handicapée au sens large	Population totale
Moins de 6 mois	24	37	44
6 mois à moins de 1 an	12	13	16
1 an à moins de 2 ans	24	24	23
2 ans à moins de 3 ans	13	9	8
3 ans ou plus	28	16	9
Total	100	100	100

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) et se déclarant au chômage.



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 9 • Caractéristiques de la population handicapée en emploi

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large			Population totale		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs (en milliers)	400	300	700	2 500	2 900	5 400	13 600	11 900	25 500
Sexe	56	44	100	47	53	100	53	47	100
Âge									
15-24 ans	NS	NS	NS	3	4	4	8	7	8
25-39 ans	20	22	21	25	22	24	38	35	37
40-49 ans	31	31	31	31	30	30	28	29	29
50-64 ans	48	45	47	41	44	42	26	29	27
Catégorie socioprofessionnelle									
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	1	4	12	4	8	12	4	8
Cadres	10	1	6	15	7	11	21	14	18
Professions intermédiaires	17	17	17	22	23	23	23	27	25
Employés	20	62	39	12	54	34	13	47	29
Ouvriers	48	18	35	39	11	25	32	8	21
Statut de l'emploi									
Non salariés	6	1	4	14	6	10	15	7	11
CDD	10	12	11	6	9	8	6	11	9
CDI	82	85	83	77	83	80	74	80	77
Autres*	2	2	2	3	2	2	4	2	3
Temps de travail									
Temps complet	84	53	70	90	60	74	93	69	82
Temps partiel	16	47	30	10	40	26	7	31	18

NS : non significatif.

* Intérimaires et apprentis.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) et se déclarant en emploi.

d'établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé (potentiellement assujettis à l'OETH) (7). Elles constituent ainsi 3,5 % de l'ensemble des salariés de ces établissements (tableau 10) (8). Les établissements publics de 20 salariés ou plus, potentiellement assujettis à l'OETH également, emploient 121 000 travailleurs handicapés bénéficiant d'une reconnaissance administrative, ce qui représente 3,2 % de l'ensemble des salariés de ces établissements. La part des travailleurs handicapés dans l'ensemble des salariés est légèrement plus élevée pour les hommes que pour les femmes, dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé comme du secteur public.

Les établissements de moins de 20 salariés ne sont pas soumis à l'OETH et la part de salariés handicapés y est plus faible, respectivement de 2,1 % et 2,5 % pour le secteur privé et le secteur public. Au total, les travailleurs ayant une reconnaissance administrative de leur handicap représentent 2,7 % de l'ensemble des personnes en emploi en 2011.

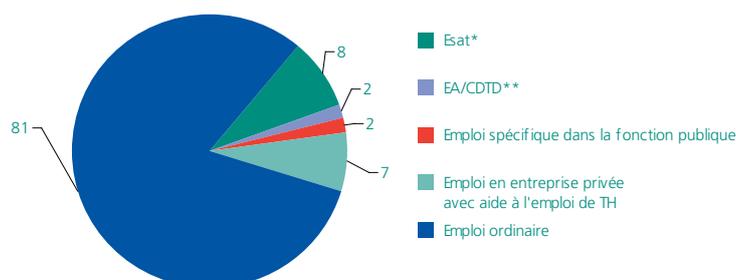
Dans la population handicapée au sens large, 5,4 millions de personnes sont en emploi, représentant près de 21 % de la population totale en emploi.

Les personnes au handicap reconnu qui travaillent occupent assez peu d'emplois spécifiques et ont eu peu recours à des organismes spécialisés dans leur recherche d'emploi

Parmi les personnes au handicap reconnu qui travaillent, 15 % affirment que leur employeur n'a pas connaissance de leur statut. 81 % exercent leur activité sur des emplois salariés « ordinaires » (9) (graphique 4). 8 % sont employées dans des établissements et services d'aide par le travail (Esat), mais ce chiffre est à interpréter avec

Graphique 4 • Type d'emploi occupé par les personnes handicapées ayant une reconnaissance administrative de leur handicap en 2011

En %



* La part des travailleurs handicapés reconnus et en emploi dans des Esat est sous-estimée car ne sont pas prises en compte les personnes hébergées dans des foyers spécialisés.

** Entreprises adaptées et centres de distribution de travail à domicile.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en emploi et ayant une reconnaissance administrative d'un handicap ; France métropolitaine.

(7) Ces établissements sont potentiellement assujettis à l'OETH au regard de leurs effectifs, mais peuvent dans certains cas ne pas l'être effectivement dans l'année : tout établissement qui emploie 20 salariés ou plus au moment de sa création ou en raison de l'accroissement de son effectif dispose désormais d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

(8) La part des travailleurs handicapés dans l'ensemble des salariés du secteur privé calculée à partir de l'enquête est différente de celle calculée à partir des déclarations administratives et mesurée en équivalent-temps plein (ETP) qui s'est établie en 2010 à 2,8 % [4]. La différence entre ces deux mesures peut s'expliquer par deux raisons :
 - la mesure effectuée à partir des déclarations administratives ne prend pas en compte les travailleurs handicapés des établissements ayant un accord relatif à l'insertion des travailleurs handicapés, ni les établissements bénéficiant de délais de mise en conformité, car étant nouvellement créés ou n'ayant dépassé que récemment le seuil des 20 salariés ;
 - la mesure effectuée à partir des déclarations administratives est calculée en ETP, alors que la mesure effectuée à partir du module complémentaire à l'enquête Emploi est effectuée en personnes physiques ; or, la durée moyenne du travail est plus faible pour les travailleurs ayant une reconnaissance administrative de leur handicap du fait d'une fréquence plus grande du travail à temps partiel.

Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 10 • Part des personnes handicapées parmi les personnes en emploi selon le statut d'emploi et l'employeur*

En %

	Population reconnue handicapée			Population handicapée définie au sens large		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Établissements privés de 20 salariés ou plus.....	3,6	3,4	3,5	21,2	24,9	22,7
Établissements privés de moins de 20 salariés.....	2,4	1,8	2,1	16,0	20,8	18,3
Établissements de 20 salariés ou plus de la fonction publique.....	3,6	3,0	3,2	18,6	24,0	21,9
Établissements de moins de 20 salariés de la fonction publique.....	2,1	2,7	2,5	18,6	24,2	22,6
Non salariés.....	1,1	0,5	0,9	17,7	21,1	18,7
Total.....	2,8	2,5	2,7	18,8	24,0	21,2

* Les effectifs pris en compte pour les calculs ne sont pas ceux déclarés par les enquêtés, mais sont recalculés à partir d'une source administrative externe.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues).



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Tableau 11 • Aides à l'emploi des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap

En %

	La personne a bénéficié de l'aide de l'organisme	La personne n'a pas bénéficié de l'aide de l'organisme	La personne ne connaît pas l'organisme
Personnes en emploi			
Cap emploi.....	8	86	6
Associations ou autres organismes spécifiques pour personnes handicapées.....	8	88	4
Agefiph*.....	4	65	31
FIPHFP**.....	1	77	22
Personnes à la recherche d'un emploi			
Organismes spécifiques pour personnes handicapées.....	40	47	13

* La question est posée aux travailleurs handicapés du secteur privé.

** La question est posée aux travailleurs handicapés du secteur public.

Champ : population âgée de 15 à 64 ans en France métropolitaine vivant en ménage ordinaire (collectivités exclues) et ayant une reconnaissance administrative du handicap.



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

prudence car il est sous-estimé compte tenu du champ de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi : la majorité des personnes travaillant dans des Esat sont hébergées dans des foyers spécialisés et n'entrent pas dans le champ des logements ordinaires qui est celui de l'enquête (encadré 1). Par ailleurs, 7 % des personnes reconnues handicapées en emploi travaillent dans des entreprises privées et déclarent avoir fait l'objet d'une aide à l'emploi de travailleurs handicapés et 2 % d'entre eux occupent un emploi spécifique aux travailleurs handicapés dans la fonction publique.

Pour trouver leur emploi actuel, la majorité des personnes dont le handicap est reconnu administrativement disent ne pas avoir bénéficié de l'aide d'organismes spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées. En effet, seulement 8 % déclarent avoir bénéficié de l'aide de Cap emploi et 8 % de l'aide d'autres associations (tableau 11). Parmi celles qui travaillent dans le secteur privé, 65 % déclarent ne pas avoir bénéficié de l'aide de l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), tout

en connaissant cette association, et 31 % disent ne pas la connaître. 4 % déclarent avoir effectivement bénéficié d'une telle aide. Parallèlement, parmi les travailleurs handicapés du secteur public, seulement 1 % déclarent en 2011 avoir bénéficié de l'aide du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et 22 % déclarent ne pas connaître cet organisme.

En revanche, 40 % des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap et qui sont actuellement à la recherche d'un emploi déclarent bénéficier de l'aide d'un organisme spécifique pour personnes handicapées. Elles sont toutefois 13 % à déclarer ne pas connaître de tels organismes.

(9) Dans cette enquête, les emplois de type « ordinaire » recouvrent les emplois salariés dans le secteur privé ou public, ou d'indépendants ; ne sont pas inclus les emplois en établissement et services d'aide par le travail (Esat), entreprises adaptées (EA) ou centres de distribution de travail à domicile (CDTD), ni les emplois spécifiques dans la fonction publique ou dans le secteur privé et ayant fait l'objet d'aide à l'emploi en faveur de travailleurs handicapés. Cette définition est différente de celle du « milieu ordinaire » qui recouvre (par opposition au « milieu protégé ») les établissements du secteur privé et du secteur public, les administrations, les associations, les EA et les CDTD.

Nadia AMROUS, Meriam BARHOUMI (Dares), Vincent BIAUSQUE (Insee).

Pour en savoir plus

[1] Ulrich V. (2011), « La situation sur le marché du travail en 2008 des personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap », *Dares Analyses* n° 040, juin.

[2] Amrous N. (2011), « Les parcours professionnels des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap », *Dares Analyses* n° 041, juin.

[3] Euzenat D. (2009), « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Première Synthèse* n° 50.2, Dares, décembre.

[4] Amrous N. (2012), « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses* n° 079, novembre.

[5] Amrous N., Barhoumi M. (2012), « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse. Stat'* n°1, novembre.

L'ENQUÊTE INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN 2011

Objectif de l'enquête

Au niveau européen, le module *ad hoc* 2011 complémentaire à l'enquête Emploi a pour objectif d'apporter des éléments d'appréciation du plan d'action européen sur le handicap, lancé en 2003, visant à réduire les inégalités auxquelles font face les personnes handicapées et à favoriser l'accès des personnes handicapées au marché du travail. L'enquête permet notamment de comparer la situation des personnes handicapées en âge de travailler entre les pays européens.

Au niveau national, le module de 2011 a été enrichi de questions supplémentaires, afin d'une part d'apporter des éléments pour apprécier les conséquences de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et d'autre part, de compléter certaines données administratives sur le handicap dans les établissements de 20 salariés ou plus.

Champ de l'enquête

Cette enquête complémentaire à l'enquête Emploi en continu 2011 était adressée aux personnes âgées de 15 ans à 64 ans au moment de l'enquête, vivant en ménages ordinaires et occupant un logement, interrogé pour la sixième et dernière fois dans l'enquête Emploi. La collecte a été réalisée en face-à-face et la réponse indirecte par « proxy » était interdite en principe, sauf dans les cas où l'état de santé de la personne ne lui permettait pas de répondre seule. Les personnes vivant en collectivité, en particulier les personnes handicapées vivant en institutions spécialisées, n'ont pas été interrogées et sont donc exclues de la présente étude. Comme pour l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2007, l'étude porte sur toutes les personnes âgées entre 15 et 64 ans au 31 décembre 2011 ; la taille de l'échantillon utilisé est de 23 223 personnes.

Questionnement

Dans une première partie sont d'abord identifiés les problèmes de santé que connaissent les personnes au moment de l'enquête. Dix-huit affections sont énumérées (problèmes au niveau des bras ou des mains, du dos ou du cou...), et pour chacune d'elles, il est demandé s'il s'agit d'un problème durable (plus de six mois). Pour les deux problèmes les plus gênants dans la vie quotidienne, l'ancienneté et le lien avec le travail sont approfondis.

Le questionnaire permet ensuite d'identifier les difficultés actuelles des personnes dans certaines activités de la vie quotidienne (entendre une conversation, rester assis ou debout...). Onze difficultés sont passées en revue, et de nouveau, pour chacune d'elle est identifié s'il s'agit d'une difficulté durable (plus de six mois). Pour les deux difficultés les plus gênantes dans la vie quotidienne, l'ancienneté et le lien avec le travail sont questionnés.

La troisième partie du questionnaire porte sur les reconnaissances administratives du handicap (pension d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...). Cette partie est posée à tous les enquêtés, qu'ils aient déclaré ou non des problèmes de santé ou des difficultés. Les personnes déclarant avoir une reconnaissance du handicap sont ensuite interrogées sur leur insertion sur le marché du travail (postes spécifiques, aide à la recherche d'emploi...).

La partie suivante du questionnaire interroge la manière dont les problèmes de santé, les difficultés de longue durée ou le handicap interfèrent avec le travail (limitations dans le nombre d'heures de travail ou le type de travail pouvant être effectué...).

Les deux dernières parties portent sur la scolarité (a-t-elle été perturbée ou interrompue du fait de problèmes de santé, de difficultés ou d'un handicap, un établissement ou une classe spécialisée a-t-il été fréquenté) et sur les limitations dans le travail qui ne sont pas liées à la santé (les raisons pouvant provenir d'un manque de qualification, de responsabilités familiales...).

Comparaison avec les questionnaires de 2002 et 2007

En 2002, une première enquête complémentaire à l'enquête Emploi a traité du thème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le questionnement de cette enquête était assez différent de ceux de 2007 et de 2011. Il comportait notamment en début de questionnaire une question « filtre », « avez-vous un problème de santé de plus de six mois ou un handicap ? », qui écartait plus des trois quarts des personnes de l'enquête. En 2007 et 2011, une série d'une trentaine de questions sur la santé ou les difficultés dans la vie quotidienne posées à tous permettait de définir les notions de handicap. Par ailleurs, des questions ont été intégrées en 2007 suite à de nouvelles dispositions législatives en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (loi du 11 février 2005) ; elles n'avaient donc pas été abordées dans le questionnaire de 2002.

En 2011, Eurostat a recherché une meilleure comparabilité européenne des données, avec des questions beaucoup plus précises, en listant notamment les problèmes de santé (liste de parties du corps notamment), et en imposant un ordre des questions. Le questionnement sur les problèmes de santé a donc beaucoup évolué par rapport à celui de 2007. En outre, le questionnaire de 2011 a été enrichi de nouvelles questions sur les difficultés dans la vie quotidienne et les limitations vis-à-vis du travail. En revanche, les questions relatives aux reconnaissances administratives du handicap, ne sont que légèrement différentes entre les questionnaires de 2007 et de 2011. Ainsi, la comparabilité est assurée pour les personnes avec une reconnaissance administrative du handicap, car de nombreuses questions spécifiques à la France ont été reprises en 2011.

Comparaison avec l'enquête Handicap et santé des ménages de 2008

Selon l'enquête Handicap et santé des ménages (HSM) réalisée par l'Insee et la Drees en 2008, 2,5 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans déclarent avoir une reconnaissance administrative du handicap leur permettant de bénéficier de l'OETH (contre 2,0 millions estimés avec l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer une grande partie de l'écart observé entre les deux enquêtes.

- Le bénéfice d'une reconnaissance n'est pas repéré par les mêmes questions dans les deux enquêtes. Dans le module complémentaire de l'enquête Emploi 2011, est présentée aux personnes enquêtées une liste de types de reconnaissances dont elles sont susceptibles de bénéficier. Dans HSM, la détermination de la reconnaissance se faisait initialement par la réponse des personnes enquêtées à la question de savoir si elles percevaient certaines allocations dans une liste donnée (la liste mentionnait également l'organisme qui verse l'allocation). En complément, les personnes enquêtées indiquaient si la Cotorep ou la CDAPH avait pris une décision les concernant et laquelle. Enfin, une troisième question sur le régime de sécurité sociale permettait de repérer certains bénéficiaires d'une reconnaissance.

- L'enquête HSM concerne la population âgée de 15 à 64 ans en France entière alors que l'exploitation de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2011 couvre seulement la France métropolitaine. Ainsi, d'après HSM, 56 300 personnes ayant une reconnaissance administrative vivent dans les Dom.

Encadré 1 (suite)

Par ailleurs, selon l'enquête HSM, le nombre de personnes handicapées au sens large est estimé à 9,9 millions [5]. La définition du handicap au sens large est différente de celle de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2011. Dans HSM, la population handicapée au sens large comprend les personnes déclarant « avoir un handicap » ou disposant d'une reconnaissance officielle d'un handicap ou d'une perte d'autonomie ou déclarant avoir une ou plusieurs maladie(s) chronique(s) ou problème(s) de santé durable(s). La population handicapée au sens large dans l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2011 est estimée à 9,7 millions. Elle comprend les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap, les personnes souffrant d'au moins un problème de santé durable qui se conjugue avec au moins une difficulté durable dans les activités de la vie quotidienne et/ou des limitations prolongées vis-à-vis du travail.

Encadré 2

LA RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE DU HANDICAP ET LE BÉNÉFICE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS SELON LA LOI DE 2005

Depuis 1987, les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) sont tenus à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées. Pour bénéficier de l'obligation d'emploi, le travailleur handicapé doit avoir au moins une reconnaissance administrative parmi celles ouvrant droit. Depuis la loi du 11 février 2005, cette obligation s'applique également au secteur public.

Le handicap pouvant être reconnu par différents organismes et donner droit à des aides financières ou des cartes prioritaires, 2,0 millions de personnes déclarent avoir au moins une reconnaissance administrative de leur handicap permettant de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

La liste des reconnaissances proposée dans le questionnaire est la suivante :

- rente accident du travail ou maladie professionnelle (AT-MP),
- pension d'invalidité (PI),
- qualité de mutilé de guerre et assimilés,
- reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- orientation en entreprise adaptée (EA) ou vers un centre de distribution de travail à domicile (CDTD),
- orientation vers un établissement et service d'aide par le travail (Esat),
- carte d'invalidité,
- allocation aux adultes handicapés,
- prestation de compensation du handicap (PCH),
- autres reconnaissances de handicap ou de perte d'autonomie.

Parmi cette liste, les décisions d'orientation vers le marché du travail (notamment en EA ou vers un CDTD) ou vers les Esat valent une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé et sont comptabilisées parmi les RQTH. En revanche, la prestation de compensation du handicap (PCH), dont bénéficient de nombreuses personnes, fait partie des reconnaissances du handicap proposées dans le questionnaire mais n'ouvre pas droit à l'OETH. Les personnes ne détenant que la PCH sont donc exclues de la population reconnue handicapée. De même, sont exclues les personnes ayant coché uniquement la modalité « autres reconnaissances de handicap ou de perte d'autonomie », car en dehors de la liste présentée dans le questionnaire, aucune autre reconnaissance n'ouvre droit à l'OETH (par exemple, la prise en charge à 100 % par la sécurité sociale fait partie des reconnaissances du handicap mais n'ouvre pas droit à l'OETH).

Les quatre principaux types de reconnaissances ouvrant droit à l'OETH sont, parmi les personnes vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dont 1 154 500 personnes bénéficient selon l'enquête de 2011 ;
- l'allocation aux adultes handicapés versée à 673 300 personnes ;
- la pension d'invalidité (PI) accordée à 765 800 personnes ;
- la carte d'invalidité dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80%, dont bénéficient 758 400 personnes.

À ces quatre principaux types de reconnaissances s'ajoutent les reconnaissances accordées suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % (AT-MP) pour 371 400 personnes, et les mutilés de guerre et assimilés, peu nombreux.